SNTPCT
10 rue de Trétaigne
75018 PARIS
Adhérent à EURO-MEI – Bruxelles

Syndicat National des Techniciens et Travailleurs de la Production Cinématographique et de Télévision
Tél. 01 42 55 82 66
Courrier électronique : contact@sntpct.fr **Site : www.sntpct.fr**
Syndicat professionnel fondé en 1937 – déclaré sous le N° 7564 –
représentatif au niveau professionnel et national conformément à l'Art. L 2121-1 et s. du C.T.

Ouvriers, techniciens, artistes et tous les salariés, chômeurs, retraités
de la production de films cinématographiques, publicitaires, d'animation, de téléfilms et d'émissions de télévision

participons aux
MANIFESTATIONS SYNDICALES INTERPROFESSIONNELLES
MARDI 1er DÉCEMBRE 2026

Face à l'intransigeance du Gouvernement et du Patronat, poursuivons l'action :

Faisant suite du mouvement du 5 novembre 2026 ayant rassemblé 1,6 millions de manifestants, les seules concessions faites par le Gouvernement ont consisté à accorder une avance d'un mois à l'augmentation du SMIC, rapprochée au 1er décembre, et de lui donner un coup de pouce de 5 euros par mois.

Par ailleurs, suggérer aux branches d'ouvrir des négociations salariales, mais sans aucune garantie de résultat.

La situation que nous connaissons ne peut que s'aggraver : marasme économique général, consécutif à la politique du Patronat et du Gouvernement de régression, d'absence de toute volonté en matière d'investissement dans la santé, l'éducation, de développement de notre économie productive fondée sur la planification, et la reprise en main du crédit productif,

aussi, ces mesures sont proprement insuffisantes et ne permettent pas d'envisager une quelconque perspective d'avenir, pour les salariés et pour les étudiants et lycéens qui constatent pour leur part années après années la dégradation de leur conditions d'enseignement.

Aussi mobilisons nous le 1er décembre pour obtenir du Gouvernement et du Patronat, non pas l'obole qu'ils nous concèdent, mais une inflexion significative de leur politique à l'encontre de l'ensemble des salariés et futurs salariés, chômeurs et retraités de notre pays.

Paris, le 26 novembre 2026

Les journées d'action au niveau interprofessionnel sont une chose et concernent les droits applicables à tous les salariés, retraités chômeurs de nôtre pays (SMIC, indexation des pension, etc.)

Dans nos branches d'activité, l'action est propre aux syndicats professionnels. Elle a pour objet de faire aboutir les revendications spécifiques à nos branches d'activité : salaires minima garantis, taux de majorations, conditions de rémunération des trajets et voyages etc

Le SNTPCT la conduit selon les plateformes revendicatives établies par ses membres.

Rappelons, pour ce qui concerne le niveau des salaires minima :

- Production cinématographique : **1 % au 1er janvier 2027 pour 11 %** de rattrapage revendiqués par le SNTPCT !
- Production audiovisuelle : **0 % pour 17 et 18 %** de rattrapage revendiqués par le SNTPCT !
- Production de films d'animation et VFX : **2 % (C) et 1,8 % (NC) pour 11,2 %** revendiqués par le SNTPCT !
- Prestation de service pour la révision (Convention ESCE) : **0 % pour les techniciens intermittents pour un rattrapage vis-à-vis de l'inflation de 15 %** !